**PROCÈS VERBAL  
Assemblée générale spéciale**

**Association des journalistes indépendants du Québec  
Mercredi le 24 janvier 2018 à 18 h**

**1410, rue Wolfe, suite 301, Montréal.**

**1- Ouverture**

1. **Présidence et secrétariat d’assemblée**

Simon Van Vliet propose Manon Perron comme présidente de l’assemblée et Lindsay-Anne Prévost comme secrétaire.

Fanny Bourel appuie. La séance est ouverte à 18h15 avec atteinte du quorum.

1. **Adoption de l’ordre du jour**

Pascaline David propose l’adoption de l’ordre du jour.

Adil Boukind appuie.

**2- Affaires courantes**

**2. Modification des statuts et règlements de l’AJIQ**

Il est proposé de modifier les statuts et règlements de l’AJIQ comme suit :

**Article 1. Les définitions**

~~d et e) Nonobstant l’article 1 a) du présent chapitre~~

**f) L’AJIQ admet dans ses rangs des membres de soutien. Est reconnu(e) comme membre de soutien celui ou celle qui manifeste son appui à la mission de l’AJIQ en versant une cotisation volontaire et sans contrepartie.**

**Article 4. Le conseil d'administration**

b) La composition du Conseil d’administration reflète dans la mesure du possible la diversité de tous ses membres, pigistes et contractuels.

h) Un membre qui est élu comme administrateur au sein du Conseil d’administration de l’Association (président(e), vice-président(e) ou directeur) peut demeurer en poste pour une période maximale d’un an ***de deux ans*** à compter de la date de son élection (...)

**ARTICLE 7. Les dispositions financières**

a) Le Conseil d’administration fait tenir une comptabilité dans laquelle sont inscrits tous les fonds reçus et les déboursés de la corporation, tous les biens détenus par la corporation et toutes ses dettes et obligations, de même que tout autre transaction financière. Cette comptabilité sera tenue au siège social de la corporation et ouverte en tout temps à l’examen des membres du Conseil d’administration.  
b) Les contrats requérant l’engagement de la corporation sont signés par le (la) président(e) ou son (sa) remplaçant(e).  
c) La comptabilité de la corporation est vérifiée ***examinée*** à chaque année à l’expiration de l’exercice financier***, suivant les dispositions de l’article 8****.*d) L’exercice financier de l’AJIQ se termine le 31 décembre de chaque année.

***ARTICLE 8. Le Comité de surveillance financière***

***1. Mandat, devoirs et pouvoirs.*** *Le comité de surveillance financière (ci-après désigné ‘‘CSF’’) a le mandat d’examiner la comptabilité de l’AJIQ. Pour ce faire, le CSF a les devoirs et pouvoirs suivants :*

*a)  examiner tous les revenus et dépenses de l’AJIQ;*

*b)  examiner, chaque fois qu’il le juge à propos, les livres de comptabilité, les autorisations de dépenses et autres documents financiers de l’AJIQ;*

*c)  vérifier l’application des résolutions financières adoptées par l’assemblée générale et les dépenses approuvées par le conseil d’administration;*

*d)  présenter un rapport annuel de ses travaux au Conseil d’administration, pour soumission subséquente et adoption à l’assemblée générale annuelle;*

*e)  faire parvenir à chacun des membres qui le demandent une copie de son rapport annuel, après que le Conseil d’administration en ait pris connaissance;*

*f)  pouvoir exiger la convocation d’une Assemblée générale spéciale pour faire rapport de toute irrégularité dans l’administration financière de l’AJIQ;*

***2. Rôle du trésorier****. Le trésorier est le répondant du CSF au sein du Conseil d’administration de l’AJIQ. C’est lui qui doit notamment fournir au CSF tous les documents requis pour l’accomplissement des tâches précitées au paragraphe 1.*

***3. Composition du CSF.***

*a)  Le CSF est composé d’au moins deux (2) personnes.*

*b)  Les membres du CSF peuvent être membres de l’AJIQ ou non, mais ne peuvent pas avoir été membres du conseil d’administration depuis les deux (2) dernières années.*

*c)  Les membres du CSF sont élus par les membres en assemblée générale.*

*d)  Le mandat des membres du CSF est d’une durée de deux (2) ans et peut être renouvelé. En cas de démission d’un membre du CSF avant le terme de son mandat, le Conseil d’administration peut assigner un remplaçant par intérim, jusqu’à ce qu’un nouveau membre soit élu en assemblée générale.*

***4. Réunions et quorum.***

*a)  Le CSF se réunit au moins une (1) fois par six (6) mois. Le trésorier a la responsabilité d’assurer l’organisation et la tenue de ces réunions.*

*b)  Le trésorier doit être présent aux réunions, à moins que les membres du CSF demandent à se réunir hors de sa présence.*

*c)  Lequorumducomité est de 50% + 1 de ses membres.*

Serge Lemelin propose d’adopter l’ensemble des modifications proposées.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Serge Lemelin propose un avis de motion pour la prochaine assemblée régulière afin que le quorum soit composé des membres de l’AJIQ dûment convoqués.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

**3. Élection des membres du comité de surveillance financière**

André Lavoie possède deux procurations de la part de journalistes qui désirent faire partie du comité de surveillance financière : Simon Diotte et Maxime Bilodeau.

Fanny Bourel propose la candidature de Simon Diotte

Anabel Cossette Civitella appuie.

Simon Diotte est élu par acclamation.

Sophie Mangado propose la candidature de Maxime Bilodeau.

Ruby Irene Pratka appuie.

Maxime Bilodeau est élu par acclamation.

**4. Élections au conseil d’administration**

**1. Présidence et secrétariat d’élections**

Simon Van Vliet propose Manon Perron comme présidente d’assemblée et Lindsay-Anne Prévost comme secrétaire.

**2. Prolongation des mandats des membres actuels**

Fanny Bourel propose.

Adil Boukind appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

**3. Élections de deux membres cooptés au cours du présent mandat**

André Lavoie propose.

Yascha Wecker appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

**4. Élections pour un poste de vice-présidence**

Anabel Cossette Civitella propose la candidature de Adil Boukind.

Adil Boukind accepte sa mise en candidature.

Adil Boukind est élu par acclamation.

[Par ce fait, le poste de directeur d’Adil Boukind devient libre. Il faut donc élire quelqu’un pour combler son poste.]

Simon Van Vliet propose la candidature de Ruby Irene Pratka.

Ruby Irene Pratka accepte sa mise en candidature.

Ruby Irene Pratka est élue par acclamation.

**3- Varia**

1. **Stratégies de recrutement des membres de l’AJIQ**

Considérant la difficulté pour l’AJIQ de consolider et d’élargir sa base de membres, il est proposé que l’AJIQ :

1) élabore un calendrier annuel d’activités de promotion et de recrutement, intégré aux activités courantes de l’Association ;

2) mise sur la concertation et la coopération avec les syndicats de journalistes et associations professionnelles du secteur des médias et de la culture au Québec, notamment en venue d’établir une tarification préférentielle pour les adhésions multiples et de mettre en commun des services et des ressources (en matière de formation, de défense de droits, etc.) ;

3) travaille à développer et à promouvoir une trousse à outils et un panier de services afin d’augmenter l’attractivité du membership de l’AJIQ ;

4) suscite la participation des membres actifs au recrutement et à la sollicitation individuelle dans leurs réseaux, en mettant à leur disposition une trousse « d’ambassadeurs » comprenant notamment un argumentaire sur les raisons d’adhérer, un message type à personnaliser, etc. ;

André Lavoie propose.

Pascaline David appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

1. **Planification des 30 ans de l’AJIQ à l’automne 2018**

Considérant les capacités financières et organisationnelles limitées de l’AJIQ ;

Considérant l’ouverture démontrée par la FPJQ à intégrer un événement organisé par l’AJIQ à son congrès 2018 ;

Il est proposé :

1) que l’AJIQ s’associe à la FPJQ et élabore un programme de congrès conjoint à celui de la FPJQ en novembre 2018.

Ruby Irene Pratka propose.

Sophie Mangado appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

**5- Levée de la séance**

André Lavoie propose la levée de la séance.

Fanny Bourel appuie.

La séance est levée à 19h15.